

Compte-rendu du Comité Technique Local (CTL)
du 12 novembre 2012

Nous n'avons pas lu de déclaration liminaire afin d'exprimer notre profond mécontentement au regard de la politique gouvernementale et de quelques pratiques locales.

Étaient à l'ordre du jour l'approbation de procès-verbaux de CTL antérieurs, la présentation (très succincte) de la démarche stratégique de la DGFIP, ainsi que les points suivants :

1) Présentation du nouveau calendrier de formation professionnelle :

Cette présentation a été l'occasion pour nous d'insister sur les difficultés pratiques rencontrées par les agents C nouvellement promus. En effet, les collègues de la filière fiscale ont été envoyés en stage à Clermont-Ferrand et ceux de la filière gestion publique à Noisy-le-Grand, sans tenir compte de leur situation personnelle (familiale ou géographique).

Nous avons déjà fait remonter ce problème au Ministère via notre bureau national mais souhaitons que la DDFIP en fasse de même de son côté.

Nous avons également dénoncé les stages annulés à la dernière minute, puis reprogrammés quelques jours plus tard (avec, parfois, des convocations adressées pendant les congés scolaires).

Cela a également été l'occasion d'aborder le manque de stagiaires, certains chefs de service limitant au maximum les absences des collègues. L'administration reconnaît qu'il s'agit d'une dérive condamnable, au même titre que les refus de congés injustifiés.

Nous avons rappelé que les collègues stagiaires n'avaient pas vocation à assurer l'intérim de fin d'année, ce à quoi la direction a implicitement acquiescé.

2) Bilan de la campagne IR :

Le bilan présenté fait très clairement ressortir l'augmentation constante de la mission d'accueil (physique, courriels...), seul l'accueil téléphonique semblant diminuer. Pour Solidaires Finances Publiques, ce constat est la conséquence directe du manque d'effectifs : les contribuables ne parvenant pas à joindre les services par téléphone, ils se déplacent ou écrivent !

La Direction reconnaît par ailleurs que la multiplication des courriels par internet (scoup, gaia et BALF) engendre un travail de traitement de plus en plus lourd, avec des contraintes plus fortes (répondre aux

courriels dans un délai de 48h, alors que celui fixé par l'engagement du référentiel Marianne est de 5 jours), dans une période où les agents déjà fortement sollicités par le traitement des déclarations.

Dès lors, nous avons de nouveau insisté sur la nécessité de prendre en compte cette mission dans le calibrage des effectifs (appel des listes complémentaires des concours, pourvoir les postes vacants, en créer de nouveaux...).

Par ailleurs, l'administration reconnaît que l'arrivée très tardive de la note de campagne a généré une difficulté supplémentaire, notamment au regard de l'organisation des formations.

Il en a été de même pour la date tardive pour les télédéclarants (21juin) - ce qui a rallongé d'autant la campagne - ainsi que l'obligation de traiter de nombreux plis non distribués par la poste.

Nous avons également demandé à l'administration de nous fournir un bilan de la campagne IR plus large, qui couvre la saisie, le contentieux et la campagne de recouvrement, afin de mieux apprécier la charge de travail des collègues.

Enfin, il est regrettable que l'administration reconnaisse que la tentative de scannage des déclarations de revenus ait échoué en raison de leur complexité, sans pour autant en tirer les conséquences en terme de rémunération des agents.

3) Projet de centralisation de l'affranchissement du courrier à Créteil :

Alors que la documentation fournie s'avérait nettement insuffisante, l'administration a tenté de passer en force et de faire accepter le principe de cette réorganisation en « remettant dans un deuxième temps » l'étude des modalités pratiques ainsi que l'impact sur la charge et les conditions de travail. Cela afin de réaliser cette réforme pour le début avril 2013.

Les organisations syndicales - refusant catégoriquement d'engager cette démarche avant même qu'elle ait été validée par le CHSCT - ont immédiatement demandé une suspension de séance, l'administration voulant absolument que nous votions sur le principe de cette restructuration.

Il est ensuite apparu très clairement que la volonté de la direction n'était guidée que par les délais imposés par les marchés publics et les « contraintes » budgétaires. (Or aucun comparatif de coût, etc. n'est mis à notre disposition. Seul le chiffre de 125 000 €, ne semblant correspondre qu'à la seule économie tarifaire, est avancé sans que le détail du calcul ne soit fourni).

Par ailleurs l'organisation matérielle paraît titanesque : 100 boîtes de récupération de courriers (a minima 3 par sites) seront manipulées chaque jour (on prévoit même leur stockage à Créteil dans un couloir prévu pour l'évacuation d'urgence des locaux !). En outre la mise en place du projet implique de nombreuses opérations de pré-tri sur sites, tout en entraînant des délais d'envoi du courrier pouvant aller jusqu'à 6 jours.

Compte tenu de notre opposition au projet, le vote n'a pas eu lieu.

4) Questions diverses :

– Nous avons demandé à ce que des exceptions soient prévues à la levée de l'anonymat, notamment pour les collègues travaillant dans les trésoreries hospitalières psychiatriques et ceux en charge du recouvrement forcé.

Pour la direction, ce problème est connu, y compris par la centrale, mais nous n'avons pas eu de réponse pour autant.

– Nous avons à nouveau demandé quand sortirait la note départementale pour le mouvement local d'affectation au 1^{er} janvier 2012 des agents C de la filière fiscale, tout en insistant sur l'urgence (la CAPL étant programmée pour le 13 décembre !). Cette question devait être expertisée par la direction. ATTENTION : la note a été publiée le soir même sur Ulysse 94 avec, pour date limite de dépôt des demandes de mutation, le **22 novembre 2012**.

– Déménagement des Trésoreries Nord Val-de-Marne de Fontenay-sous-Bois vers Vincennes, de Créteil la Habette vers la DDFiP et du Perreux vers Nogent : nous avons dénoncé le fait que ces projets étaient contraires à l'annonce faite lors de la fusion de ne pas mettre à mal le maillage territorial. De plus, certains de ces sites assurent un rôle social dans la commune concernée et/ou sont le dernier service public présent dans le quartier.

Pour notre direction, nous n'avons pas à assurer de rôle social (les collègues en charge de l'accueil, du contentieux et/ou du gracieux doivent-ils en tirer toutes les conséquences ?).

Par ailleurs, ces déménagements devraient se faire, si possible, dès 2013... afin de permettre d'économiser 150 000 € de loyers et la vente des locaux dont l'administration est propriétaire. Il est à noter qu'une proposition de relogement de la trésorerie municipale a été faite par la Mairie de Fontenay-sous-Bois, à laquelle la direction n'a pas souhaité réserver de suite favorable.

– Il a été demandé à la direction de rappeler au réseau que les sanctions disciplinaires étaient TRES STRICTEMENT encadrées. Dès lors, il n'appartient pas aux chefs de service de retirer des heures à la pointeuse de leur seule initiative.

– Toutes les organisations syndicales ont soutenu la pétition souscrite par de nombreux collègues du site de Boissy-saint-Léger suite à de nouveaux problèmes d'incivilité. Pour la direction, la réponse devant être « graduelle », il est donc inutile d'effectuer des travaux de sécurisation, la « gravité » des faits ne le justifiant pas (sic).

– En ce qui concerne l'autorisation d'absence pour la veille des concours, la direction a admis n'avoir eu à rappeler ce droit qu'à un seul chef de service.

– Nous avons demandé à ce que l'autorisation d'absence pour participer à l'arbre de Noël soit accordée pour la journée entière. La direction va examiner le nombre de collègues susceptibles d'être concernés avant de prendre une décision.

Vos représentant(e)s au CTL : Bernardo DOUET (Titulaire), Christophe BARBIER (Suppléant), David FERREIRA (T), Eddy PRUD'HOMME (S), Maryline DUPUIS (T), Olivier LEDUC (T), Stéphane BAILLIN (S) et Sylvie GUILLERAND (S).